- Natura 2000 en mer -

Compte-rendu du groupe de travail n°3 dédié aux Enjeux et Objectifs des sites FR2502018 « Banc et récifs de Surtainville » et FR2502019 « Anse de Vauville » (Zones Spéciales de Conservation)

14 octobre 2019 à Surtainville

Liste des acteurs présents (par ordre alphabétique)

- Agence Française pour la Biodiversité, Karine DEDIEU (référente AFB en charge de l'élaboration du DOCOB des sites Natura 2000 de Vauville et Surtainville)
- Agence Française pour la Biodiversité, Marion COLLIN
- Association des pêcheurs plaisanciers de Diélette, Allain COSSE
- Association des pêcheurs plaisanciers de la Côte des Isles, Tony ALFEREZ
- Association des pêcheurs plaisanciers de Vauville, Martial LAGALLE
- Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie, Lucile AUMONT (référente CRPMEM en charge de l'élaboration du DOCOB des sites Natura 2000 de Vauville et Surtainville)
- Commune de Barneville Carteret, Jean-Louis REVERT
- Commune de La Hague/Biville, Jean ARLIX
- Commune des Pieux, André PEYRONNEL
- Commune de Vauville, Gérard CHEVEREAU
- Commune de Surtainville, Bernadette LE BRUN
- Communauté d'agglomération le Cotentin, Jennifer PACARY
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM 50), Jérôme DOREY
- Direction Interrégionale de la mer (DIRMER) Manche mer du Nord, Sofia MEZIANI
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Normandie, Sandrine ROBBE
- Groupe d'Etude des Cétacés du Cotentin, Prune COURTEILLE
- Plongeurs naturalistes de Normandie, Philippe LEGRANCHE
- Préfecture Maritime de la Manche mer du Nord, Héloïse BENOIT et Nicolas LEMAIRE

Excusés

- Ifremer, LERBN, Station de Dinard – CRESCO, Claire ROLLET
- Conservatoire du littoral, Délégation de rivages de Normandie, Sandrine VASSEUR
- Direction Départementale de la cohésion sociale Manche (DDCS50), Jean-Marc JULIEN
- FNPSA, Sébastien FRESNEL

Objet

Ce groupe de travail (GT) visait à finaliser la première étape de cette démarche dédiée au diagnostic et aux objectifs de gestion relatifs aux habitats marins et espèces marines présents, des sites « Anse de Vauville » et « Bancs et récifs de Surtainville ». Il fait suite aux deux précédents groupes de travail « Patrimoine Naturel Marin » de mars 2019 et « Usages Maritimes » de juin 2019.

Ordre du jour

1. Rappel des éléments de diagnostic sur les habitats et mammifère marins désignés au titre de la directive Habitats-Faune-Flore des sites
2. Hiérarchisation des enjeux (niveau de priorité) : méthode et résultats
3. Proposition d'objectifs de gestion

Déroulement de la séance

La réunion est introduite par Sandrine ROBBE de la DREAL Normandie qui rappelle le contexte de Natura 2000 en mer et de l'ensemble de la démarche. Elle rappelle que les sites FR2502018 « Banc et récifs de Surtainville » et FR2502019 « Anse de Vauville » ont été désignés par l'État français en Zones Spéciales de Conservation. L'objectif de la mise en place de Natura 2000 en mer est de réduire la perte de biodiversité à travers la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Ces aspects seront traités au cours de l'élaboration d'un document d'objectifs incluant une phase de diagnostics. Ce GT clôture la première phase de diagnostic.

Karine DEDIEU remercie les participants et la mairie de Surtainville pour la mise à disposition de la salle au sein de leurs locaux. Elle précise que l'Agence Française pour la Biodiversité et le Comité Régional des Pêches de Normandie sont co-opérateurs sur ces deux sites Natura2000, c'est-à-dire en charge de l'animation de la concertation et de la rédaction du DOCOB (documents d'objectifs et plan de gestion des sites). Ce GT constitue la dernière étape avant le prochain COPIL de validation du diagnostic avant de rentrer dans la seconde phase dédiée aux mesures de gestion en 2020. Seront traités dans ce GT les habitats marins et les mammifères marins désignés au titre de la directive Habitats-Faune-Flore des sites.

1. Rappel sur les sites

✋ *Les cartes et descriptions des habitats et mammifères marins figurent sur les présentations téléchargeables ici : http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/anse-de-vauville-zsc-banc-et-recifs-de-surtainville-zsc*

Les habitats benthiques

Marion COLLIN présente les habitats marins des deux sites et leurs principales caractéristiques :

Sur le site « Anse de Vauville » les récifs subtidaux (immergés) sont majoritaires (77%). Ce sont des zones riches en biodiversité ; il existe également dans une moindre mesure des zones de sables. Sur le site « Banc et Récifs de Surtainville », les fonds marins composés de sables (86%) sont majoritaires avec une présence moindre de récifs subtidaux. Il existe une zone de dunes sous-marines au large de Surtainville (le « banc de Surtainville »).

Une caractéristique commune aux deux sites est l'imbrication forte entre les habitats sableux et rocheux (on parle de mosaïque d'habitats) où les limites ne sont pas toujours nettes. Une règle générale est cependant présente : plus il y a d'habitats rocheux, plus la diversité augmente. En général les mollusques sont les espèces prédominantes dans les milieux sableux, et on observe également la présence d'espèces commerciales sur l'ensemble des habitats dans les deux zones.

Il est également à noter que des traces de crépidules sous la forme de coquilles vides sont présentes sur les deux zones (espèce invasive), et que la présence de maërl mort a été noté – potentiellement en provenance de sites de maërl plus au sud disséminés par la houle.

Mammifères marins

Karine DEDIEU présente un état des lieux sur les mammifères marins. Quatre espèces de mammifères marins listées en annexe 2 de la DHFF ont été identifiés dans les sites Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville » : le marsouin commun (*Phocoena phocoena*), le grand dauphin (*Tursipos truncatus*), le phoque gris *(Halichoerus grypsus*) et le phoque veau marin (*Phoca vitulina*).

- ⇨ Phoques : Espèces qui évoluent à la fois en mer et sur terre

- ❖ Phoque veau marin : La sous-région marine Manche mer du Nord (MMN) accueille en 2018 près de 100% des effectifs de phoque veau marin en France. Les principales colonies se situent en baie de Somme, baie des Veys, baie d'Authie, baie de Canche et baie du mont Saint-Michel. Deux des trois populations reproductrices de phoques veaux-marins se situent en Baie des Veys et baie du mont Saint-Michel. La colonie de la baie du Mont Saint-Michel est stable depuis une dizaine d'années et il semble que le rayonnement des phoques restent limité autour de la baie (peu d'observations opportunistes dans le du nord Cotentin). Cette espèce est présente sur les sites « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville » mais ce n'est pas leur zone de prédilection.

- ❖ Phoque gris : augmentation des effectifs est en constante augmentation depuis les années 90. A l'exception de 1 à 2 naissances observées ces dernières années en Baie de Somme, la quasi-totalité des naissances est répertoriée en Bretagne (archipels des Sept-Îles et de Molène). Comme pour le phoque veau-marin, le phoque gris semble fréquenter ponctuellement les sites. En effet, peu de phoques gris sont observés dans les sites « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville ». Ils sont de passage mais ces sites ne constituent pas un lieu de repos, de mue ou de reproduction connu.

- ⇨ Dauphins et Marsouins : Espèces qui évoluent en mer

- ❖ Marsouin commun : des observations dans toute la Manche avec une plus forte concentration en Manche Orientale en hiver alors qu'elle s'étend largement en Manche-ouest en été. 71% des

observations de marsouins communs dans les eaux sous juridiction française (ZEE) se trouvaient dans la sous-région marine Manche-mer du Nord en hiver (et 50 % en été). La représentativité de la sous-région marine est donc forte. Espèce dans un état « vulnérable » selon le classement de l'UICN au niveau Européen, possiblement lié à la raréfaction des proies du marsouin en mer du Nord, ce qui pourrait expliquer un déplacement de la population vers la Manche ces dernières années. Cette espèce est présente sur les sites mais semble plutôt évoluer plus au large que la zone côtière plus fréquentée par les grands dauphins (espèce prédatée par le grand dauphin). Espèce discrète, peu connue, elle est probablement sous-estimée.

- Grand dauphin : espèce fréquente dans le golfe normand-breton. Les observations de grands dauphins sont les plus nombreuses, comparées aux autres espèces de mammifères marins observées dans le golfe normand-breton. Les grands dauphins sont principalement observés dans l'ouest Cotentin, au sein d'un triangle qui va du cap de la Hague, au nord, à la baie du Mont Saint-Michel, au sud, et au cap Fréhel, à l'ouest. Le suivi des grands dauphins de la mer de la Manche, tel qu'il a été réalisé entre 2009 et 2017 par le GECC, livre les informations suivantes sur ces mammifères marins :
    - Les grands dauphins sont observés tout au long de l'année, même si les données sont plus rares en hiver
    - Cette population est côtière : elle ne dépasse que rarement l'isobathe des 20-30 mètres
    - Cette population est sédentaire puisque, dans l'ensemble, on retrouve les mêmes individus d'une année sur l'autre
    - Cette population compte entre 380(IC 95%: 315-454) et 471(IC 95%: 410-539) individus

Tony ALFEREZ informe qu'il a observé en février dernier pour la première fois des dauphins communs. Prune COURTEILLE confirme leur présence dans le golfe normand-breton. Sandrine ROBBE ajoute que c'est une espèce en progression surtout au mois de mars où ils sont l'air d'être plus présents.

???? : On parle de « danger pour l'espèce », pourquoi ? et comment se fait l'articulation entre des espèces protégées qui se prédatent ?

Karine Dedieu précise que la prédation d'une espèce présente sur une autre ne constitue pas un problème en soi et c'est naturel qu'il y ait moins de marsouin s là où il y a des grands dauphins. Par ailleurs, le marsouin est une espèce furtive qui passe beaucoup de temps sous l'eau, et ainsi elle est difficile à observer. De ce fait, c'est une espèce qui est moins bien connue que d'autres mammifères marins.

Le bilan est présenté :

- Phoque veau marin : effectifs stables voire en augmentation en MMN avec un rayonnement limité autour de leur site de reproduction en BMSM et une présence ponctuelle dans les sites Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville »
- Phoque gris : présence mais fréquentation ponctuelle, besoin de suivis pour acquérir de la connaissance pour cette espèce. Il y a du passage et de l'alimentation mais pas de reproduction
- Grand dauphin : espèce majeure dans le golfe et fréquentation significative des sites

- Marsouin commun : population mal connue et probablement sous-estimée. Vulnérable à l'échelle européenne, elle migre depuis la mer du Nord vers la Manche mais reste peu observé au sein des sites.

2. Priorisation des enjeux (méthode et résultats)

✋ *Les méthodes sont décrites dans les présentations téléchargeables ici : http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/anse-de-vauville-zsc-banc-et-recifs-de-surtainville-zsc*

Habitats marins

Marion COLLIN présente la priorisation des enjeux Habitats marins, qui suit une méthode précise, décrite ci-dessous. Mme COLLIN rappelle aussi que le terme 'enjeu' dans le cadre de Natura 2000 correspond toujours à un habitat ou une espèce qui justifie la désignation du site. Dans ce cadre, les enjeux 'habitats marins' sont les habitats rocheux ou sableux décrit plus tôt.

Afin de mettre en place des mesures de gestions appropriées, il existe un besoin de prioriser les enjeux habitats marins, afin de mettre en place les objectifs et plus tard les moyens appropriés selon 'l'importance' de l'habitat sur le site.

La méthode nationale qui s'applique pour prioriser les enjeux marins permet de classifier les habitats en trois catégories d'enjeux : Fort, Moyen, ou Secondaire. Ceci permet de trouver une cohérence au sein du réseau Natura 2000 à l'échelle nationale. Cette méthode est basée sur quatre critères notés:

- Sensibilité de l'habitat (résistance et résilience) définie à l'échelle nationale par le MNHN – noté de 1 (faible) à 3 (forte)
- Représentativité = surface de l'habitat sur le site par rapport à la surface totale sur le réseau Natura 2000 de la région biogéographique Manche-Atlantique – noté de 0 à 3 (en fonction du pourcentage). Ce critère permet de prendre en compte la 'responsabilité' du site par rapport à l'habitat considéré. Exemple : si 100% d'un habitat sur toute la région Manche-Atlantique se trouve dans un seul site, ce site aura une forte responsabilité par rapport à la conservation de cet habitat.
- Fonctions écologiques (zones de nourriceries, frayères, etc.) et importance de cette fonction sur l'ensemble de la zone. La présence de fonctions écologiques particulières correspond à +1 dans la notation.
- Particularités locales (habitat qui a un faciès unique, qui est en limite d'aire répartition, etc.). La présence de particularités locales correspond à +1 dans la notation.

La note finale de chaque enjeu habitat marin correspond à l'ajout des notes de chaque critère. Pour une note finale entre 1-2 points, c'est un enjeu secondaire, 3-4 points correspond à un enjeu moyen et plus de 5 points est un enjeu fort.

Le critère de sensibilité est défini à l'échelle nationale pour tous les habitats définis dans la typologie du Cahier d'Habitats (2004). Cependant, il existe un habitat rocheux de roches et bloc côtiers sur les deux sites, qui est protégé au titre de la DHFF mais qui n'est pas défini dans le Cahier d'Habitats. De ce fait, aucune note pour sa sensibilité n'est disponible à l'échelle nationale.

Afin de pouvoir compléter la hiérarchisation sur cet habitat, des données de sensibilités anglo-saxonnes (MarLin – base de travail du MNHN sur la sensibilité) ont été utilisées et une note de sensibilité pour cet habitat a été établie et validée par les experts.

Site de Banc et Récifs de Surtainville

Pour la hiérarchisation des enjeux, l'habitat « sables hétérogènes envasés » (1160-2) a été groupé avec les « sables grossiers et graviers » (1110-3). En effet, l'habitat 1160-2 n'est pas présent 'seul' sur le site Natura 2000, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de zone définie ou cet habitat est le seul présent. Cet habitat est au contraire toujours présent sur le site en mosaïque avec l'habitat 1110-3 sables grossiers et graviers. De ce fait, ces habitats ont été combinés car tout objectif ou toute mesure qui devra s'appliquer sur un de ces habitats touchera le second, ainsi des objectifs et mesures communes paraissent appropriées.

Les critères de sensibilité et représentativité remplis monthrent un forte représentativité des sables grossiers et graviers sur la zone (1110-3) et une forte sensibilité des habitats Récifs. Sur le site de Surtainville, les sables moyens dunaires ont des fonctionnalités de frayères (lançon et sole) et de nourricerie (lançon et araignée), et la dune hydraulique est composée de sables coquilliers, ce qui est particulier au golfe normand-breton. De même les sables grossiers et graviers représentent une zone de nourricerie pour les araignées. Les récifs infralittoraux en mode exposé (1170-5) représentent l'habitat de vie de l'ormeau, espèce à enjeu commercial et se trouvant dans très peu de zones aujourd'hui. Il existe sans doute des fonctionnalités sur les habitats récifs sur la zone, mais au vu de leurs faibles surfaces par rapport au reste du site ou au site de l'Anse de Vauville, il n'est pas estimé que ces fonctionnalités soient structurantes à l'échelle du GNB.
De part ces informations, la hiérarchisation montre un enjeu fort sur les sables grossiers et graviers (1110-3 combiné au 1160-2), et des enjeux moyens sur les sables moyens dunaires et les deux habitats de type Récifs.

Site Anse de Vauville

Sur ce site, ce sont les habitats Récifs (1170-5 et 1170 ND) qui présentent la plus forte représentativité à l'échelle de la Manche-Atlantique. Sur ce site sont considérées les fonctionnalités de nourricerie d'araignée des sables grossiers et graviers, ainsi que les frayères de homard et tourteau sur les habitats Récifs. La hiérarchisation fait ainsi ressortir les habitats Récifs (1170-5 et 1170 ND) comme enjeux forts sur le site, les sables grossiers et graviers (1110-3) en enjeu moyen et les sables moyens dunaires (1110-2) et sables hétérogènes (1160-2) envasés comme enjeux secondaires.

Une question sur est posée par Mr Jérôme DOREY concernant l'exclusion de certains habitats – faudra-t-il prendre en compte ces habitats dans le cadre d'une étude d'incidences dans le futur – l'exemple d'un rechargement de plage est cité. Mme COLLIN répond que des habitats tels que les habitats intertidaux sont présentés et font partie du DOCOB, cependant ils n'entrent pas en compte dans la hiérarchisation des enjeux et de ce fait n'auront pas d'objectifs particuliers ou de mesures mises en place. Cependant, ces habitats faisant partie du site Natura 2000, ils devront être pris en compte dans les études d'incidences, si cela est approprié.

Mammifères marins

Karine DEDIEU explique que la méthode est similaire. On se base sur des critères scientifiques les plus robustes possibles. Même type de démarche qui se base sur une méthode préconisée à l'échelle nationale afin de comparer les sites Natura 2000 entre eux.

Deux critères principaux sont pris en compte pour hiérarchiser les enjeux : la **vulnérabilité** de l'espèce (basé sur les états de conservation DHFF et UICN) et la **représentativité** du site par rapport à l'aire de distribution naturelle de l'espèce. En parallèle on prend en compte d'autres critères pour affiner la hiérarchisation au niveau local. La moyenne de la **vulnérabilité** et **représentativité** du site par rapport à l'aire de distribution naturelle de l'espèce aboutit à l'estimation d'un niveau de « responsabilité » du site pour chaque espèce.

D'autres critères ont été pris en compte pour affiner cette hiérarchisation au niveau local :

1. Fonctions écologiques du site pour l'espèce (alimentation, repos, reproduction)
2. Particularités locales (isolement de la population)
3. Niveau de responsabilité de la sous-région marine Manche Mer du nord / aire de distribution naturelle de l'espèce (Manche-Atlantique)
4. Niveau d'enjeu inscrit à la directive cadre milieu marin sur le secteur nord cotentin

Des méthodes de notation permettent ensuite de classer les priorités de chaque espèce et ont été remise en perspective par rapport aux connaissances locales.

Indice de **vulnérabilité** des espèces : Il en ressort que le marsouin est l'espèce la plus vulnérable des quatre (note la plus forte).
Indice de **représentativité** des sites pour les espèces : le grand dauphin est l'espèce qui est la plus représentative des sites comparés au Marsouin commun et Phoques gris et veau-marins (données issues du programme d'acquisition de connaissances (SAMM/PACOMM 2012) et des Formulaire Standard de Données).

Calcul d'un indice de **responsabilité** des sites (rôle du site N2000 par rapport aux autres sites Natura 2000 pour une espèce donnée) : enjeux moyens pour le grand dauphin et le marsouin et faible pour les phoques. Il s'agit d'une vision « macro » qu'il faut affiner avec les connaissances locales.

Une question est soulevée sur la façon dont se font les corrélations entre les pays. Du fait de la proximité des anglais, en termes de corrélation, il serait bien regarder ce qu'il se passe de l'autre côté de la frontière.

Concernant les spécificités locales / régionales (fonctionnalités supposées ou avérées des sites) du fait des nombreuses études et observations des grands dauphins, il ressort une mise en avant de l'importance des sites pour le grand dauphin (espèces sédentaire et côtière) car on sait que les grands dauphins effectuent l'ensemble de leur cycle biologique (reproduction, alimentation, élevage des jeunes, passage, repos, liens sociaux). Ce secteur nord Cotentin a aussi été retenu comme majeur pour la directive européenne cadre pour le milieu marin (DCSMM).

Des précisions sont demandées sur le grand dauphin. Réponse : Il y a 3 sous-groupes pour le grand dauphin dans le golfe normand-breton. De plus, ils semblent évoluer principalement dans la

bathymétrie des 20m, ce qui modifie l'aire de distribution entre le nord du Cotentin et la baie du Mont.

En prenant en compte ces spécificités locales, il a été acté en GT que le niveau d'enjeu du Grand dauphin soit « fort », moyen pour le marsouin et secondaire pour les phoques.

Tony ALFEREZ ajoute que l'on observe effectivement des zones spécifiques de chasse pour le grand dauphin, notamment au large de Surtainville où il vient régulièrement se nourrir

Martial LAGALLE demande ce qui est fait dans le secteur au nord du Cotentin (rail des Casquets) où le marsouin est en danger. Sandrine ROBBE précise qu'il a été désigné une zone Natura 2000 au large, à l'ouest des anglo-normandes à la demande de la France pour y répondre.
Martial LAGALLE demande aussi pour les Hauts de France. Marion COLLIN indique sur des zones Natura 2000 ont aussi été désignées et que l'Angleterre a désigné une zone immense en mer du Nord juste pour la protection du marsouin.
Quid du Brexit sur le devenir de ces aires marines protégées. Marion COLLIN indique que ces statuts sont transposés en droit national, c'est donc inscrit dans la loi anglaise mais qu'à priori rien ne les force à les conserver et atteindre les objectifs européens de conservation en bon état de ces espèces.

3. Définition des objectifs

Habitats marins

La définition des objectifs à long terme s'effectue dans le cadre de l'objectif du réseau Natura 2000 qui vise au maintien ou rétablissement du bon état de conservation des habitats et des espèces. Afin de définir cet OLT, il faut donc connaitre et prendre en compte l'état de conservation actuel des enjeux.

L'état de conservation des habitats marins se réalise à dires d'experts basé sur les données disponibles sur chaque habitat. Pour les milieux sableux, les experts de l'Ifremer ont été consultés, cependant les données disponibles sur ces habitats n'ont pas été jugées suffisantes afin de déterminer l'état de conservation. En effet, ces données sont pour la plupart qualitative et ne donnent pas une vision de l'endofaune des milieux sableux (faune dans les sédiments). De ce fait, l'état de conservation des habitats sableux a été défini comme 'Inconnu'.

Pour les habitats Récifs, les données disponibles (caméra, plongée) ont été envoyées à une experte, qui a pu déterminer un bon état de conservation des milieux Récifs sur les deux sites. L'état de conservation de ces milieux à l'échelle nationale est jugé comme défavorable-inadéquat.

La question est posée sur les causes d'un mauvais état au niveau national. Ce constat est lié à plusieurs paramètres qui sont évalués au niveau national à dires d'experts. Les causes peuvent être multiples, mais notamment les pressions d'abrasion physique sont très dommageables pour les habitats récifs. Il ne s'agit pas forcément de pressions anthropiques, il existe aussi des facteurs sur lesquels on ne pourra pas agir à l'échelle du site Natura 2000 (ex : le changement climatique). Dans le cadre de Natura 2000, notre travail est d'essayer de faire la part des choses entre ces différentes

pressions, identifier les leviers d'actions possibles pour intervenir là où c'est possible. La notion de dégradation est difficile à appréhender, mais il s'agit de comparer l'état de l'habitat par rapport à un état de référence de l'habitat en bonne santé. Cet état de référence peut venir de différentes sources comme du suivi temporel sur le long terme, ou un autre site similaire.
Les causes de dégradation des milieux

Les OLT ont été définis pour les deux sites, et sont similaires. Ces OLT seront établis par site et par habitat (séparés). De façon générale, l'OLT pour les milieux sableux sera : maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats sableux en fonction de leur état de conservation actuel. Cet OLT demandera dans un premier temps de déterminer l'état de conservation des milieux par acquisition de connaissances, puis de mettre en place des mesures une fois que cet état sera connu.
Pour les milieux Récifs, au vu de leur bon état de conservation actuel, leurs OLTs seront : Maintenir le bon état de conservation des milieux rocheux.

Mammifères marins

L'espèce la mieux connue est le grand dauphin. Il y a un manque de connaissance à l'échelle locale pour les autres espèces. Au vu des niveaux d'enjeu associés à chaque espèce et les états de conservation de ces espèces, trois objectifs relatifs aux deux sites Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville », ont été proposés pour discussion :

- En priorité forte, celui sur le Grand dauphin : **Maintenir la contribution des sites au bon état de la population du Grand dauphin du GNB**.
- En priorité moyenne, celui sur le Marsouin commun : **Contribuer au rétablissement d'un bon état de la population du Marsouin commun de la Manche**. C'est-à-dire faire en sorte que le marsouin continue de fréquenter les sites (conditions d'accueil)
- En priorité secondaire, celui commun pour les deux espèces de phoques : **Maintenir la capacité d'accueil des sites pour le phoque veau-marin et gris**.

Tony ALFEREZ demande si les objectifs peuvent évoluer dans le cas où une colonie arrive par exemple et si c'est la prédation Dauphin/ Marsouin est un problème. Karine DEDIEU précise que dans la mesure où les DOCOB sont révisés à échéance régulière (tous les 6 ans théoriquement), cela permet de faire évoluer les objectifs. Par ailleurs, la prédation du Marsouin commun par le Grand dauphin étant naturelle est présente naturellement, cela ne constitue pas un problème en soi.

Jean-Louis REVERT pose la question de notre influence sur les populations de mammifères marins. Karine DEDIEU précise que c'est une question importante car la gestion locale ne peut agir sur l'ensemble des facteurs d'influence par exemple les facteurs globaux de changement climatique, raréfaction de la ressource au niveau des mers et océans). Notre influence en tant que gestionnaire d'un espace maritime délimité ne pourra donc porter que sur certains facteurs permettant de favoriser le bon état de conservation de ces espèces. Il est par exemple possible d'étudier et mieux connaitre des relations de cause à effet (étude pression-impact) pour limiter des causes de dégradation d'un habitat, d'anticiper l'évolution ou l'apparition d'activités limitant la fréquentation des mammifères marins sur les sites, sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux marins pour réduire les mauvais comportements (déchets en mer, etc.).

Marion COLLIN ajoute qu'il y a aussi d'autres types de paramètres sur lesquels on ne peut pas influer. Par exemple la relation entre le bon état de santé des habitats et celui des mammifères marins.

Jean-Louis REVERT ajoute que finalement si on démontre que les choses vont bien, dans ce cas on ne fait rien. Karine DEDIEU précise que si le système est en bon état, le challenge sera de le maintenir en bon état. Sandrine ROBBE ajoute que soit on démontre qu'on a une pression et on va essayer de la corriger, soit il n'y a pas de pression et on évite qu'il y en ait qui arrivent en mettant en place la séquence ERC (Eviter-Réduire-Compenser).

Adjoint Flamanville ??? : Comment prendre en compte la prédation inter-espèce dans les analyses des pressions anthropiques ? Une analyse entre une activité anthropique qui aurait un impact limité sur une espèce alors qu'elle subit elle-même de fortes pressions naturelles est nécessaire.

Jean ARLIX précise qu'il n'y avait pas tant de mammifères marins observés il y a 40 ans.

Karine DEDIEU explique que le but est de respecter les équilibres naturels (s'il y a de la prédation naturelle il faut absolument l'intégrer dans l'analyse pression-impact) et l'important est de savoir quel facteur anthropique va influer sur cet équilibre naturel et dans quelle proportion par rapport à son intensité. C'est l'objet de l'effort à faire sur la réalisation d'un diagnostic préalable à la construction d'un plan de gestion car il est le socle d'une analyse croisée entre pressions et état du patrimoine naturel. Par ailleurs, les prédateurs supérieurs sont de très bons indicateurs de l'état d'un écosystème et un écosystème qui fonctionne est utile à l'homme pour ses activités.

Marion COLLIN précise que l'on parle de 2 sites pour le diagnostic en distinguant les particularités de chacun, mais à l'avenir ils ne seront pas considérés de la même manière dans la prise et le suivi des mesures si cela s'avère justifié (les mesures seront spécifiques aux sites et à leur particularité).

Sandrine ROBBE indique que dans la mesure où il n'y a pas forcément une seule population de marsouin en Manche, il faut faire attention à la formulation de l'Objectif. On parle alors de la population « concernée » pour les sites de Vauville et Surtainville.

Cette remarque sera prise en compte pour une reformulation de l'objectif Marsouin commun, soumis aux acteurs et présenté lors du COPIL de validation

4. Eléments de calendrier

Karine DEDIEU rappelle le calendrier :

- Le COPIL de validation du diagnostic et objectifs Natura 2000 sera tenu d'ici fin janvier, avant d'entrer en période de réserve liée aux élections municipales.
- En 2020, on attaque la définition des mesures de gestion et de suivi
- 2021 sera consacrée à la rédaction des mesures et finalisation du DOCOB et 2022 à la mise en application du DOCOB avec le lancement de la phase d'animation.

En ce moment l'AFB et CRPMEM sous le pilotage de la PREMAR et de la DREAL sont en train de finaliser la rédaction des états des lieux. Ils seront envoyés aux acteurs membres du COPIL et participants au GT en amont du COPIL pour relecture. Un envoi prévu pour début janvier.

Jean-Louis REVERT demande des informations concernant la démarche et la retranscription des réunions. Marion COLLIN précise qu'il existe un site internet avec les informations sur les sites Natura 2000 marins de la Manche mer du Nord et la démarche qui y est associée.

Sandrine ROBBE précise qu'une fois le DOCOB sera finalisé, on pourra réaliser une plaquette avec l'ensemble des mesures et des éléments constitutifs du DOCOB.

5. Conclusion

Madame ROBBE et Madame DEDIEU remercient les participants et concluent en précisant que l'élaboration du DOCOB est un travail participatif devant aboutir à une série de mesures de gestion et qu'il est donc important que le maximum d'acteurs poursuivent leur implication à la démarche de concertation.

Les diaporamas projetés lors de la séance sont disponibles et téléchargeables sur le site :

http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/anse-de-vauville-zsc-banc-et-recifs-de-surtainville-zsc